

COMMUNIQUÉ

TARIF PROSUMER – ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 7 MAI 2020 – REPORT DE LA FACTURATION DU TARIF PROSUMER AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

La CWaPE a pris connaissance de l'arrêté pris par le Gouvernement wallon le 7 mai 2020, qui a pour effet de prolonger le report du tarif *prosumer*, dans le cadre des mesures Covid-19, jusqu'au 1^{er} octobre 2020, date fixée par les gestionnaires de réseau pour la reprise des opérations de placement de compteurs double flux chez les particuliers qui en font la demande.

La CWaPE note que cet arrêté repose sur le cadre qu'elle avait fixé et qui a fait l'objet d'un communiqué publié le 22 avril dernier. Selon la CWaPE, ce report est donc indépendant de la volonté du Gouvernement de faire coïncider la mise en application du tarif *prosumer* et l'entrée en vigueur de mesures compensatoires qu'il adopterait. Il s'agit en effet de compétences et de décisions distinctes.

La CWaPE s'assurera de la bonne application du tarif *prosumer* à compter du 1^{er} octobre 2020.

* * *